

<p style="text-align: center;">REGLEMENT FOOT A 8 " CHAMPIONNAT U14F "</p>
--

□ COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes engagées dans le championnat U14F peuvent être des équipes de clubs ou des équipes en entente.

Les équipes en entente devront transmettre au District la fiche d'identification des joueuses engagées avant le début du championnat.

□ NOMBRE DE JOEUSES

Equipe U 14F : Une équipe se compose de 8 joueuses

Une équipe peut présenter 8 joueuses plus 4 remplaçantes maximum

Un minimum de 6 joueuses par équipe est nécessaire pour jouer.

Dans le cas d'un manque d'effectif pour l'une des équipes en présence, elle sera complétée par les joueuses supplémentaires de l'autre équipe.

□ CATEGORIE

Les équipes évoluant dans le championnat U14F sont composées de joueuses des catégories : U12F ; U13F et U14F (2006-2005-2004).

□ SURCLASSEMENT

Le surclassement de joueuses de catégorie U11F est interdit.

□ ARBITRAGE (PRECONISATION)

Dans la mesure du possible, l'arbitrage de la touche sera réalisé par une joueuse de chaque équipe.

□ MATCHS

La durée des matchs de championnat U14F est fixée à 2 mi-temps de 30 minutes.

Une pause technique de 2' est fixée à chaque moitié de mi-temps.

Préconisation : chaque joueuse doit jouer au minimum 50% du temps de jeu.

Les matchs ont lieu le samedi matin à 10H30 (Défi-jonglage à 10H15) suivant le calendrier établi. Afin de faciliter l'organisation au sein des clubs (notamment la possibilité d'un transport commun avec la catégorie U18F), les matchs pourront se dérouler le samedi après-midi (15H00) sous réserve de l'accord du club adverse et du District.

Un classement est réalisé selon les modalités de comptage suivantes :

Victoire : 3 points

Nul : 1 point

Défaite : 0 point

Forfait : -1 point

☐ VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES JOUEURS

Avant chaque rencontre, le listing des licences est mis à disposition du responsable de l'équipe adverse qui aura la possibilité s'il le juge opportun, de procéder à un appel des joueuses pour vérifier leurs identités.

☐ PENALITES

Un contrôle des feuilles de match sera effectué par le District. En cas d'infraction au règlement dans la composition de l'équipe, le club fautif aura match perdu (0 point) et sera pénalisé d'une amende de 10 €uros.

☐ FORFAIT GENERAL

Il doit être signalé par écrit au District de Vendée.

L'équipe forfait général sera pénalisée d'une amende de 20 €uros.

**TOUT LITIGE NON PRÉVU AU RÈGLEMENT SERA EXAMINÉ
PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE**